

162<sup>e</sup> TABLE RONDE NATIONALE  
TECHNIQUE ET JURIDIQUE

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 162<sup>e</sup> Table Ronde Nationale Technique et Juridique qui se déroulera à PARIS le :

**Vendredi 15 juin 2018  
de 14 h à 18 h**

Lieu : **Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets**  
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS -Métro Gare de l'Est

Avec pour thème :

**PATHOLOGIE DES MAISONS INDIVIDUELLES  
LES DESORDRES RECURRENTS**

Public concerné : architecte, expert, ingénieur, magistrat, avocat, professionnels du bâtiment

**Présentation**

Pour prévenir les désordres dans le bâtiment et améliorer la construction, il est indispensable d'étudier la pathologie des constructions au travers des désordres récurrents rencontrés au cours de nos expertises. Nous limiterons cette fois-ci ce vaste sujet aux maisons individuelles.

**Intervenants** :

- Jean – Louis d'ESPARBES, architecte expert conseil,
- Philippe WITT, architecte expert judiciaire,
- Sophie TESSIER, avocate associée au barreau de Paris,
- Christel EBNER, directrice, Observatoire et évaluation des risques (AQC),
- Michel KLEIN, directeur des sinistres de la mutuelle des architectes français (MAF).

**Programme** :

- Jean-Louis d'ESPARBES traitera les principales pathologies conformément aux résultats de l'observatoire AQC 2017, basés sur les rapports **d'expertise dommages-ouvrage**.
- Philippe WITT illustrera le thème par des exemples rencontrés en **expertises judiciaires**.
- Sophie TESSIER traitera du contrat de construction de maisons individuelles, des responsabilités des différents acteurs, et nous donnera un éclairage jurisprudentiel sur certaines pathologies, au regard des normes de construction.
- Christel EBNER apportera son éclairage sur le rôle de l'Agence Qualité Construction dans l'observation de la pathologie et la mise en place d'actions de prévention.
- Michel KLEIN commentera la sinistralité des maisons individuelles déclarées à la Mutuelle des Architectes Français sur les déclarations d'ouverture de chantier postérieures à 2013 ; dans le cadre de l'obligation préalable de demande de garantie pour les maisons individuelles.

Tout au long du déroulement et à l'issue de chaque présentation, nous engagerons un débat avec la salle sur nos retours d'expériences réciproques.

L'animation de cette table ronde sera dirigée par Pascal MEIGNEN, architecte, expert judiciaire.

Nous comptons sur votre présence, et nous vous prions d'agréer, Maître, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

## FICHE D'INSCRIPTION ATTESTATION DE PRÉSENCE À LA FORMATION 162<sup>e</sup> Table Ronde Nationale Technique et Juridique

### PATHOLOGIE DES MAISONS INDIVIDUELLES LES DESORDRES RECURRENENTS

#### Intervenants :

- Jean – Louis d'ESPARBES, architecte expert conseil,
- Philippe WITT, architecte expert judiciaire,
- Sophie TESSIER, avocate associée au barreau de Paris,
- Christel EBNER, directrice, Observatoire et évaluation des risques (AQC),
- Michel KLEIN, directeur des sinistres de la mutuelle des architectes français (MAF).

Date : **Vendredi 15 juin 2018, de 14 h à 18 h**

Lieu : Maison de l'Architecture dans la Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets  
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

NOM et Prénom du participant :

En qualité de :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel :

Courriel : →

Inscription obligatoire (joindre un chèque libellé à l'ordre du CNEAF pour les frais de participation).

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2018 ..... **0 €**

Autres..... **80 €**

Magistrat ..... INVITÉ

(Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA)

Sera présent au cocktail qui suivra : OUI  NON

Attestation comptable :

Chèque n° ..... Banque : ..... reçu le ..... / 2018

Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Ce coupon vaudra attestation comptable

#### **ATTESTATION DE FORMATION**

Je, soussigné Philippe WITT, Président du Collège National des Experts Architectes Français, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus d'une durée de **4 heures**.  
En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.

Fait à Paris, le

Philippe WITT  
Président du CNEAF

*Cette attestation est remise à la fin de la formation et est valable uniquement revêtue du cachet de l'organisme formateur et de la signature du responsable de formation.*

*Tout usage frauduleux du présent document est passible de sanctions pénales.*